



CODE ÉTHIQUE DES AFFAIRES

GROUPE COLIN

JANVIER 2026



INTRODUCTION

Le Code éthique des affaires du Groupe COLIN rappelle nos valeurs et fixe la conduite à tenir dans les décisions quotidiennes, en interne comme dans nos relations avec des parties externes (clients, fournisseurs, prestataires, agents). Le Groupe COLIN respecte toutes les lois et normes nationales et internationales applicables à ses activités, notamment en matière de pratiques anticoncurrentielles, de lutte contre la corruption et le trafic d'influence, de prévention de la fraude, de sécurité des denrées alimentaires et de protection des données. Le respect de ces règles fait l'objet d'une vigilance particulière ; tout manquement porte atteinte à nos valeurs fondamentales. Il appartient à chacun de connaître et respecter le cadre légal de ses fonctions et de solliciter, en cas de doute, l'avis de son management ou des ressources humaines.

ÉTHIQUE & RESSOURCES HUMAINES

* **Lutter contre le travail forcé ou obligatoire**

Le Groupe COLIN interdit toute forme de travail forcé ou obligatoire. Les collaborateurs disposent de la liberté de quitter leur emploi dans le respect des lois locales.

* **Lutter contre les discriminations en matière d'emploi et de profession**

Quel que soit le pays, COLIN recrute et gère les carrières sur la base des qualifications, compétences et expériences. Ces critères s'appliquent à la rémunération, aux conditions de travail, à la promotion, à la mobilité et à la formation. Le Groupe COLIN proscrit toute discrimination et promeut la diversité, dans le respect des législations locales.

* **Protéger la santé, promouvoir la sécurité et le bien-être au travail**

Le Groupe COLIN s'engage à offrir un environnement de travail sûr à ses salariés et s'engage dans une démarche de prévention contre les accidents. La sécurité de nos salariés sur nos sites industriels est une priorité absolue ; des actions régulières en santé-sécurité sont déployées chaque année.

* **Lutter contre le harcèlement moral ou sexuel**

Aucune forme de harcèlement moral ou sexuel n'est tolérée. Le Groupe COLIN agit pour prévenir et sanctionner tout comportement portant atteinte à la dignité ou à l'intégrité d'un collaborateur.

* **Promouvoir la formation des collaborateurs**

Le développement des compétences est un levier majeur de performance et d'égalité des chances ; la formation continue fait partie intégrante de l'ADN du Groupe COLIN. Le Groupe COLIN s'engage à accompagner les collaborateurs tout au long de leurs parcours via les formations continue et en contribuant à développer leur compétences.

ÉTHIQUE & PRATIQUES COMMERCIALES

* **Concurrence saine et loyale**

La libre entreprise suppose une concurrence loyale. Le Groupe COLIN applique des critères objectifs sur les produits qu'ils fournissent (qualité, service, prix, conformité, traçabilité...) et respecte strictement le droit de la concurrence.

Corruption et trafic d'influence — Tolérance zéro

Au sein du Groupe COLIN, aucun collaborateur ne peut proposer, promettre, donner, solliciter ou obtenir, directement ou indirectement, un avantage indu, en contrepartie d'un autre avantage ou de manière à altérer une décision professionnelle (notamment dans les achats et la vente).

Les cadeaux et invitations peuvent être perçus comme des actes de corruption active ou passive. Sont interdits : l'argent (ou équivalents monétaires) les cadeaux en période « stratégique » (appel d'offres, signature, etc.), et tout avantage offert à une autorité publique. Chez le Groupe COLIN, tout cadeau ou invitation d'une valeur supérieure à 100 € nécessite l'autorisation du supérieur hiérarchique.

* **Sincérité de l'information comptable et financière**

Le Groupe COLIN fournissent une information comptable et financière sincère, fidèle et régulière, donnant une image conforme de la situation financière, des opérations et des actifs/passifs. Les comptes sont régulièrement visés par des entités externes à l'entreprise (commissaires aux comptes etc.).

ÉTHIQUE & EMPREINTE SOCIÉTALE

* **La qualité et la sécurité des aliments**

La qualité et la sécurité des aliments sont une priorité pour le Groupe COLIN. Des programmes de formations pour améliorer la culture de l'ensemble du personnel à la sécurité des aliments sur l'ensemble des opérations (Direction générale, achats, ventes, qualité, production, R&D, ADV, conditionnement et logistique) sont planifiés à intervalle régulier. Cette démarche s'appuie sur le référentiel FSSC 22000. L'ensemble des produits fournis par le Groupe COLIN respecte à minima la législation en vigueur.

* **Une information transparente et responsable**

Le Groupe COLIN communique de manière transparente et responsable, sur la base d'informations fiables. Les communications doivent être exactes, complètes, à jour et vérifiables.

* **Le respect de l'environnement**

Le Groupe COLIN s'attache à limiter l'empreinte environnementale à chaque étape du cycle de vie des produits et services (achats, production, conditionnement, transport, fin de vie). Une charte environnementale est en cours de déploiement pour répertorier l'ensemble des actions mises en place en interne et la marche à suivre pour améliorer notre impact environnemental.

ÉTHIQUE & COMMUNICATION

* Diffusion du Code

Le présent code éthique est diffusé à tous les managers et collaborateurs et il est porté à la connaissance de nos parties prenantes externes.

* Responsabilité de la mise en œuvre

Chaque collaborateur est responsable de l'application du code éthique des affaires, quels que soient son métier et son niveau de responsabilité. Chaque collaborateur ou partie prenante s'engage à respecter ce code éthique. Son non-respect peut engendrer des conséquences importantes pour le Groupe et le contrevenant s'expose à des mesures disciplinaires, conformément aux lois et conventions collectives applicables.

* Dispositif d'alerte

Le Groupe COLIN met en place un dispositif d'alerte professionnelle conforme aux exigences légales applicables (transparence, lutte contre la corruption, protection des lanceurs d'alerte). Ce dispositif garantit la stricte confidentialité de l'identité des auteurs du signalement, des personnes visées et des informations recueillies. Il est accessible à tous les collaborateurs et parties prenantes sur le site internet.



ERIC COLIN
Président
Groupe COLIN

Fait à Mittelhausen, le 23/01/2026

